

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

REPAS : 4.50 €

REPAS EXCEPTIONNEL : 5.60 €

TARIFS DE L'ETUDE SURVEILLEE

Tarif mensuel 1 enfant 4 jours.....28 €
Tarif mensuel 2 enfants 4 jours.....48.20 €
Tarif mensuel 1 enfant 2 jours.....13.80 €
Gratuité pour le 3^{ème} enfant

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Tarifs mensuels appliqués pour une fréquentation sur un créneau d'accueil
(Fréquentation le matin ou le midi ou le soir)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
QF inférieur à 451	4.40 €	6.10 €	7.70 €
QF de 451 à 850	6.10 €	9.60 €	10.70 €
QF de 851 à 1200	9.10 €	13.50 €	14.70 €
QF supérieur à 1200	11.20 €	16.80 €	17.80 €

Tarifs mensuels appliqués pour 2 ou 3 créneaux de fréquentation
(Matin + Midi ou Matin + Soir ou Midi + Soir ou Matin + Midi + Soir)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
QF inférieur à 451	8.40 €	12.20 €	15.20 €
QF de 451 à 850	12.20 €	18.30 €	21.60 €
QF de 851 à 1200	18 €	27 €	29.60 €
QF supérieur à 1200	24 €	33 €	35.60 €

Sur tous les services municipaux (ALSH extrascolaire, périscolaires et aide aux devoirs) : maintien de la prise en charge de l'enfant au-delà de 18h30 = 10 euros facturés par ¼ d'heures entamé et par lieu d'accueil maintenu ouvert.

Fréquentation exceptionnelle (une fois par mois et par créneau) : 1 Euro

Pour les enfants accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental ces tarifs ne s'appliquent pas : se rapprocher de la direction pour obtenir la grille tarifaire correspondante.

